

Le Chèque Energie Durable

ETUDE A DESTINATION DE LA RÉGION
SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



Table DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

3

1. LE CADRE D'INTERVENTION

4

2. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

6

3. ANNEXE

9



AVANT PROPOS

Cette étude a pour objectifs d'étudier le cadre d'intervention du Chèque Energie Durable, porté par la Région Sud Provence-Alpe-Côte-d'Azur entre 2019 et 2025. Elle s'attache à présenter le cadre d'intervention, à évaluer le déploiement du Chèque Energie Durable, à caractériser les travaux générés et à quantifier son effet levier économique sur les travaux générés.

Etude à destination de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Version du 17/02/2026



1. LE CADRE D'INTERVENTION

1.1. LE CONTEXTE RÉGIONAL

Dans le cadre son Plan Climat « Une COP d'avance » adopté le 15 décembre 2017, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur a souhaité, dès 2020, apporter une réponse rapide permettant de réduire les dépenses de chauffage et de climatisation de ses concitoyens, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, la Région a proposé la mise en place d'une aide, le Chèque Energie Durable, à la réalisation de travaux d'isolation des combles des maisons individuelles pour les propriétaires ou usagers physiques ciblant les ménages à revenus moyens.

En 2022, l'ambition initiale a été renforcée dans le cadre de la seconde édition du Plan Climat « Gardons une COP d'avance » et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires. Ainsi, face à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur a décidé d'élargir les travaux éligibles en intégrant l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures équipées de simple vitrage, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. L'ambition est de converger progressivement vers des rénovations globales et performantes.

1.2. LES CRITÈRES TECHNIQUES

Au lancement du premier cadre d'intervention en 2020, l'isolant mis en œuvre devait garantir une résistance thermique supérieure 7.5 m². K/W dans les départements littoraux (13, 83, 06) et supérieure à 10 m².K/W dans les autres départements de la région (84, 04, 05). Par ailleurs, la Région incitait les maîtres d'ouvrage à utiliser des matériaux biosourcés.

Au-delà de l'élargissement du périmètre des travaux pris en compte, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur a conditionné, dans le second cadre d'intervention, son soutien financier à la réalisation des travaux par des professionnels certifiés RGE et au respect des critères techniques de MaPrimeRénov' pour chaque lot, tout en ciblant des maisons individuelles construites depuis plus de quinze ans.

1.3. LES MODALITÉS FINANCIÈRES

Au lancement du premier cadre d'intervention en 2020, l'aide variait :

- de 35% maximum des postes de dépenses éligibles retenus sur la facture TTC en cas de pose d'un isolant biosourcé, et de 15% en cas de pose d'un autre matériau autorisé par le dispositif, plafonnée à 2 000 € dans les départements 06, 05 84.
- de 25% maximum des postes de dépenses éligibles retenus sur la facture TTC en cas de pose d'un isolant biosourcé, et de 10% en cas de pose d'un autre matériau autorisé par le dispositif, plafonnée à 1 500 € dans les départements 04, 13 83.

Dans le cadre du second cadre d'intervention, les aides financières étaient forfaitaires pour les équipements, le remplacement des menuiseries et pour l'isolation des différentes parois. L'utilisation de matériaux biosourcés permettaient de bénéficier d'un bonus forfaitaire par lot. Enfin, un second bonus de 1 000 € était octroyé si le bouquet de travaux se composait de trois lots à minima. A noter que l'aide était plafonnée à 3 000 € pour des projets visant moins de trois postes de travaux et à 6 000 € à partir de trois postes.



2. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

2.1. LE DÉPLOIEMENT DU CHÈQUE ENERGIE DURABLE

La Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur a financé 1 641 Chèque Energie Durable (CED), entre 2019 et 2025, pour un montant total de 1 162 198 €.

Le CED a bénéficié d'une forte croissance entre 2020 et 2023. La baisse du volume en 2024, concomitante avec le redimensionnement du cadre d'intervention, a été partiellement compensée en 2025 avant l'arrêt du dispositif.

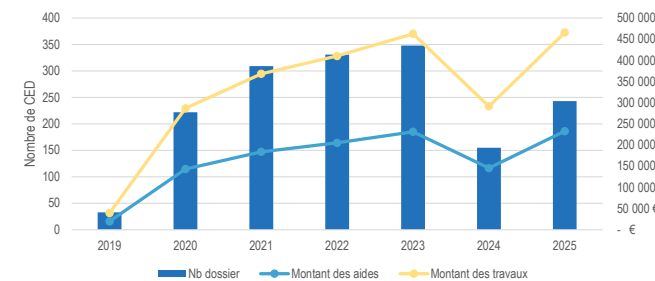


Figure 1 : Evolution du nombre de Chèque Energie Durable, du montant de l'aide et des travaux générés par année

Les travaux associés aux CED ont été réalisés principalement dans les départements des Bouches du Rhône (52%) et dans le Var (33%). Leur déploiement dans les Alpes Maritimes (6%), le Vaucluse (5%), les Hautes Alpes (2%) et les Alpes de Haute Provence (2%) demeure relativement faible. A noter, cependant, une augmentation progressive du nombre de CED dans le Vaucluse à compter de 2022.

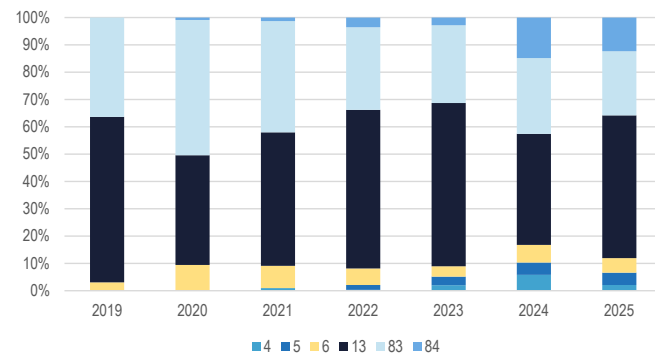


Figure 2 : Déploiement du Chèque Energie Durable par année et département

2.2 LES BOUQUETS DE TRAVAUX

Entre 2019 et 2025, 93% des CED ont permis de financer des monogestes. Ils ciblent majoritairement l'isolation des combles (88%), l'isolation par l'extérieur (5%) et le remplacement des menuiseries à simple vitrage (4%).

En parallèle, près de 4% des projets ont réalisé des interventions sur 2 lots de travaux. Les principaux bouquets mis en œuvre concernaient l'isolation des combles/remplacement des fenêtres, l'isolation par l'extérieur/isolation des combles ou l'isolation par l'intérieur/isolation des rampants.

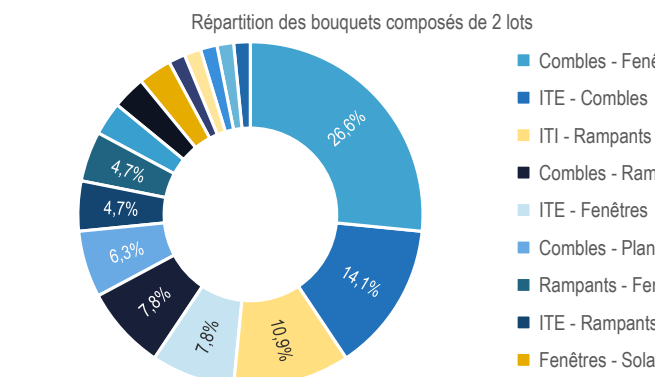


Figure 3 : Répartition des bouquets de travaux des Chèques Eco Energies composés de deux lots

Enfin, les bouquets composés de 3 lots représentaient 2,4% des interventions, devant les rénovations de 4 lots (0,5%) et 5 lots (0,1%). Au final, l'octroi de la bonification de 1 000 €, pour tous bouquets composés de 3 lots à minima, ne concernaient que 6,6% des CED sur la période 2023-2025.

La mise en place de cette bonification et de l'évolution du cadre d'intervention ont eu pour conséquence de réduire la part des interventions monogestes de 100% sur la période 2019-2022 à 95% en 2023, avant d'atteindre 75% en moyenne sur 2024 et 2025. Cette baisse a été compensée par l'augmentation des bouquets composés de 2 et 3 lots qui sont respectivement passés de 3% à 13% et de 1% à 9% entre 2023 et 2025.

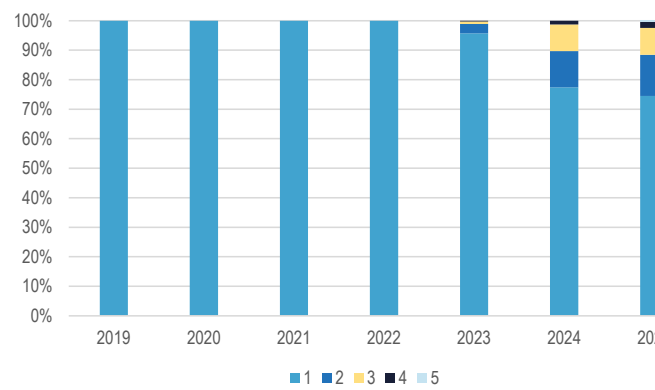


Figure 4 : Evolution de la composition des bouquets de travaux des Chèques Eco Energie par année

2.3. L’EFFET LEVIER

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d’Azur a financé 1 641 Chèques Energie Durable (CED), entre 2019 et 2025, pour un montant de 1 162 198 €. Ces CED ont généré 10 711 336 € de travaux, soit un effet levier de 12 € de travaux pour 1 € de subventions publiques.

Cet effet levier dépend du nombre de lots impactés par le projet de rénovation. Ainsi, il évolue en moyenne de 11 € pour les interventions monogeste à 27 € pour les bouquets composés de 2 lots, avant d’atteindre 15 € en moyenne pour les bouquets composés de 3 lots et 4 lots.

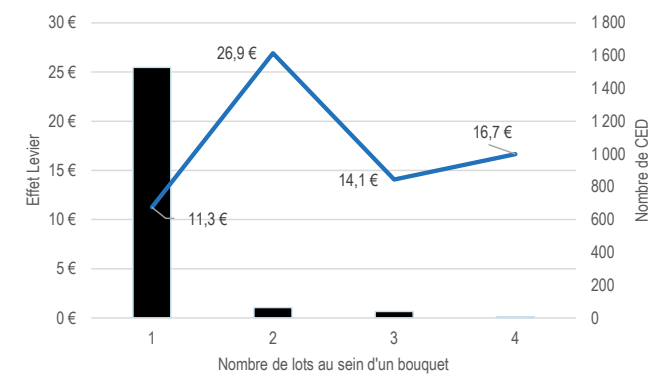


Figure 5 : Effet levier en fonction du nombre de lots composant le bouquet de travaux du Chèque Energie Durable



Par ailleurs, l’effet levier dépend également du contenu du bouquet de travaux. Une analyse sur 94% des bouquets démontre que ce levier varie de 7 € pour l’isolation des combles à 74 € pour le remplacement des menuiseries, en atteignant 19 € pour l’isolation par l’extérieur ou l’installation d’une chaudière bois.

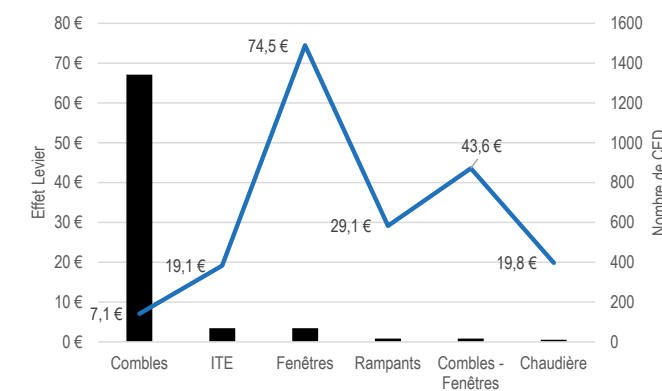


Figure 6 : Evolution de l'effet levier en fonction du contenu du bouquet de travaux du Chèque Eco Energie

Enfin, les évolutions du cadre d’intervention du Chèque Eco Energie à compter de 2023 ont permis d’améliorer l’effet levier en le passant de 6 € entre 2019 et 2022 à 8 € en 2023, puis à 17,5 € en 2024 et 2025. Ce résultat est le fruit d’une diversification des types de travaux avec davantage de travaux d’isolation par l’extérieur, de remplacement des fenêtres et d’isolation de rampants qui ont des effets de leviers plus élevés que celui associé à l’isolation des combles, plébiscitée entre 2019 et 2022.



3. ANNEXE



3.1. LES BOUQUETS DE TRAVAUX

Bouquets	1	2	3	4	5	Total général
Combles	1343					1343
ITE	69					69
Fenêtres	68					68
Rampants	17					17
Chaudière	11					11
Terrasse	7					7
ECS Solaire	5					5
Plancher	3					3
ITI	3					3
Solaire combiné	2					2
Ventilation	1					1
Combles - Fenêtres		17				17
ITE - Combles		9				9
ITI - Rampants - Fenêtres			8			8
ITI - Rampants		7				7
ITI - combles - Fenêtres			6			6
Combles - Rampants		5				5
ITE - Fenêtres		5				5
Combles - Plancher		4				4
ITE - Combles - Fenêtres			4			4
ITI - Combles - Rampants			3			3
Rampants - Fenêtres		3				3
ITE - Rampants		3				3
Combles - Plancher - Fenêtres			2			2
ITI - Combles - Rampants - Fenêtres				2		2
Fenêtres - Solaire		2				2
ITE - Combles - Plancher - Fenêtres				2		2
ITI - Plancher - Fenêtres			2			2
ITE - Rampants - ECS Solaire			2			2
ITI - Combles		2				2
Terrasse - Fenêtres		2				2
Fenêtres - Solaire - Chaudière			1			1
Combles - Rampants - Fenêtres			1			1
ITE - Combles - Rampants			1			1
ITE - Ventilation - Solaire combiné			1			1
ITI - Rampants - Plancher			1			1
Combles - Fenêtres - Solaire combiné			1			1
ITE - Combles - ECS Solaire			1			1
ITE - Combles - Rampants - Fenêtres				1		1
ITI - Plancher - Fenêtres - ECS Solaire				1		1
Combles - Rampants - ECS solaire			1			1
Combles - Solaire combiné - Chaudière			1			1
Combles - Ventilation		1				1
ITI - Rampants - Plancher - Fenêtres				1		1
Combles - Terrasses		1				1
Combles - Fenêtres - Solaire			1			1
Solaire - Chaudière		1				1
ITI - Fenêtres		1				1
ITE - Ventilation		1				1
ITE - ITI - Rampants			1			1
Combles - Fenêtres - Ventilation			1			1
ITI - Combles - Rampants - Fenêtre - Solaire					1	1
ITE - ITI - Combles - Fenêtres				1		1
Total général	1529	64	39	8	1	1641

3.2. LES BOUQUETS DE TRAVAUX ET LES EFFETS LEVIERS

Bouquets	Nombre	Effet Levier
Combles	1343	7,1 €
ITE	69	19,1 €
Fenêtres	68	74,5 €
Rampants	17	29,1 €
Combles - Fenêtres	17	43,6 €
Chaudière	11	19,8 €
ITE - Combles	9	19,8 €
ITI - Rampants - Fenêtres	8	9,6 €
Terrasse	7	11,4 €
ITI - Rampants	7	21,7 €
ITI - combles - Fenêtres	6	14,5 €
Combles - Rampants	5	14,9 €
ECS Solaire	5	44,2 €
ITE - Fenêtres	5	31,4 €
Combles - Plancher	4	15,2 €
ITE - Combles - Fenêtres	4	19,2 €
Plancher	3	72,9 €
ITI - Combles - Rampants	3	7,1 €
Rampants - Fenêtres	3	21,5 €
ITE - Rampants	3	16,0 €
ITI	3	27,0 €
Combles - Plancher - Fenêtres	2	24,8 €
ITI - Combles - Rampants - Fenêtres	2	12,5 €
Fenêtres - Solaire	2	37,4 €
ITE - Combles - Plancher - Fenêtres	2	15,9 €
ITI - Plancher - Fenêtres	2	22, 3 €
ITE - Rampants - ECS Solaire	2	14,6 €
Solaire combiné	2	21,8 €
ITI - Combles	2	19,9 €
Terrasse - Fenêtres	2	32,6 €
Fenêtres - Solaire - Chaudière	1	8,4 €
Combles - Rampants - Fenêtres	1	18,5 €
ITE - Combles - Rampants	1	22,1 €
ITE - Ventilation - Solaire combiné	1	6,9 €
ITI - Rampants - Plancher	1	12,1 €
Combles - Fenêtres - Solaire combiné	1	7,4 €
ITE - Combles - ECS Solaire	1	13,7 €
ITE - Combles - Rampants - Fenêtres	1	12,2 €
ITI - Plancher - Fenêtres - ECS Solaire	1	24,1 €
Combles - Rampants - ECS solaire	1	6,5 €
Combles - Solaire combiné - Chaudière	1	26,0 €
Combles - Ventilation	1	5,3 €
ITI - Rampants - Plancher - Fenêtres	1	15,5 €
Ventilation	1	5,5 €
Combles - Terrasses	1	4,8 €
Combles - Fenêtres - Solaire	1	16,9 €
Solaire - Chaudière	1	12,5 €
ITI - Fenêtres	1	29,9 €
ITE - Ventilation	1	14,5 €
ITE - ITI - Rampants	1	11,6 €
Combles - Fenêtres - Ventilation	1	13,6 €
ITI - Combles - Rampants - Fenêtre - Solaire	1	7,4 €
ITE - ITI - Combles - Fenêtres	1	24,5 €
Total général	1641	12,0 €

**DISPOSITIF « CHEQUE ENERGIE
DURABLE » :**

Région
Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur

